



REPRÉSENTANTS DE LA SÉCURITÉ *

Connaissez-vous vos responsabilités en matière de santé et de sécurité?

- Participer régulièrement à des inspections et des enquêtes d'incidents.
- Formuler des recommandations à l'intention de l'employeur pour améliorer des questions de santé et de sécurité.
- Encourager les travailleurs à signaler les dangers et les préoccupations à leur superviseur.

Pour plus d'information veuillez contacter
Commission des accidents du travail de l'Î.-P.-É.
Tél: 902-368-5680
Sans frais: 1-800-237-5049
www.wcb.pe.ca



*Un représentant de la sécurité est requis dans les milieux de travail avec 5 à 19 employés. Lorsqu'il y a 20 employés ou plus, un comité est nécessaire.

